

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1001 Lausanne

Lausanne, le 13 novembre 2025

**Question de Madame Marie-Thérèse Sangra, déposée le 6 mai 2025 « Dioxine - qu'en est-il des responsabilités ? »**

**Rappel**

*« La pollution des sols par la dioxine depuis sa découverte en 2021 inquiète toujours la population lausannoise. La Municipalité et le Canton ne sont pas restés inactifs et de nombreuses mesures ont été mises en œuvre (panneaux d'information, analyses de sols, études diverses, ligne téléphonique, rencontres avec la population, interventions sur les places de jeux et dans les plantages, etc.). Pourtant, un rapport, parmi toutes les études déjà réalisées, manque à l'appel. Il s'agit de l'évaluation technique et historique requise selon l'article 7 de l'Ordonnance sur les sites contaminés. Celle-ci devrait permettre de comprendre ce qui a été véritablement brûlé, la quantité de substances présentes sur le site, quel était le contexte du moment, où sont les responsabilités etc. Cette étude n'a toujours pas été publiée, alors qu'elle est une étape essentielle pour établir les responsabilités, et engager les mesures d'assainissement et de surveillance qui auront été jugées indispensables. Cette étape permettra aussi de chiffrer les montants qui seront à la charge de la Commune et du Canton, une fois soustraite la part de la Confédération, comme prévu dans la LPE récemment révisée. Ce rapport à la charge du canton se fait attendre. Pourtant, la résolution Dupuis approuvée par le Conseil et déposée dans le cadre de l'interpellation (INT24/032) que j'avais déposée en mai 2024 demandait « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité demande officiellement au Canton de rendre publique, dans les plus brefs délais, l'investigation historique et technique définies par l'art. 7 de l'ordonnance sur les sites contaminés ». Je souhaite savoir si la Municipalité a fait les démarches auprès du Canton. Si elle a reçu ce rapport et quand il sera publié. »*

*Une deuxième résolution avait également été adoptée lors de la séance de mai 2024 relative aux mesures de prévention et aux recommandations édictées par la Municipalité auprès de la population. Celle-ci demandait que la Ville fasse évaluer l'efficacité de la campagne de prévention dont elle a la charge. La dioxine est toujours présente dans nos sols et sa dangerosité pour la santé humaine est avérée, en particulier sur les enfants en bas âge ingérant de la terre lors de leurs jeux au sol. Malgré la récente étude d'Unisanté mandatée par le canton de Vaud qui concluait qu'il n'y avait pas de différence marquante entre les populations exposées ou non à la pollution aux dioxines de la région lausannoise, l'Office fédéral de l'environnement rappelle que selon le principe de prévention, il faut protéger les personnes les plus vulnérables, en l'occurrence les jeunes enfants dans les situations de*

*pollutions toxiques aux dioxines. Aucun calendrier n'étant connu à ce jour pour la réalisation d'éventuelles mesures d'assainissement sur les sites les plus sensibles (alentours des places de jeux, crèches, etc.), s'assurer que la population ait une bonne compréhension des gestes à adopter et des recommandations sanitaires est donc essentiel. C'est dans ce sens que nous demandons à la Municipalité si elle dispose aujourd'hui de cette étude et quels en sont les résultats.*

*Enfin, un élément nouveau semble s'inviter au dossier des dioxines. En France, des études indiquent que de récentes investigations ont montré la présence de PFAS dans les alentours des incinérateurs d'ordures ménagères. Se pose alors la question de savoir si à Lausanne, des études sur la présence de PFAS dans le périmètre de l'UIOM ont été faites et, cas contraire, si la Municipalité envisage d'y mener une campagne de mesures des PFAS ? »*

### Réponses de la Municipalité

#### **Question 1 : La Municipalité a -t-elle reçu le rapport du Canton sur l'investigation historique et technique définie par l'art. 7 de l'ordonnance sur les sites contaminés ?**

Le Canton n'a, pour l'heure, pas livré d'étude historique. En l'état, il existe principalement deux études de référence à ce sujet :

- le rapport historique sur l'usine du Vallon commandée par la Ville du 22 février 2022 ;
- le rapport de recherche du projet CROSS de l'EPFL, l'UNIL et Unisanté du 25 mars 2024.

Elles sont publiques et contiennent une source importante d'information sur l'exploitation de cette usine du Vallon. Le Canton évalue l'utilité de procéder à ses propres recherches historiques et dans quelle mesure celles-ci apporteraient des éléments nouveaux à ce qui est déjà étayé scientifiquement. Ainsi, la Ville est dans l'attente de savoir si le Canton veut lancer son propre Rapport.

#### **Question 2 : La Municipalité dispose-t-elle maintenant de l'évaluation sur l'efficacité de la campagne de prévention et quels en sont les résultats ?**

A ce jour, les ressources cantonales et communales se sont concentrées sur la détermination des recommandations, leur transmission et la diffusion d'une information aux différents publics concernés par l'intermédiaire de différents canaux. Compte tenu de la diversité et du nombre de moyens de communication mise en œuvre ainsi que des publics cibles variés, une évaluation, dans les règles de l'art, de l'ensemble des campagnes de prévention est à ce stade prématuree. Ces éléments sont également intégrés au traitement des résolutions de Madame Marie-Thérèse Sangra suite à la réponse à l'interpellation urgente de Madame Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Combien d'années faudra-t-il encore vivre avec la pollution aux dioxines ? »

#### **Question 3 : A Lausanne, y a-t-il eu des études sur la présence de PFAS dans le périmètre de l'UIOM et si ce n'est pas le cas la Municipalité envisage-t-elle d'y mener une campagne de mesures des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) ?**

Jusqu'à présent, les investigations cantonales et nationales ont surtout ciblé les décharges, les zones d'utilisation de mousse anti-incendie et les sites industriels. Les études disponibles ne mentionnent pas explicitement de données PFAS dans les sols directement autour des sites d'incinération. Au niveau fédéral, l'Office fédéral de l'environnement a publié des rapports de référence (2021–2024) et discute actuellement de l'intégration de

seuils PFAS pour les sols, les déchets, et les eaux usées dans l'OSites notamment en réponse à la motion de Mme Maret déposée au Conseil des Etats.

Dans ce cadre, le canton de Vaud n'a pas engagé de mesures systématiques sur ces polluants, faute de moyen d'interprétation possible selon l'usage des sols. Elles sont néanmoins prévues de façon ciblée par le Plan d'action sols vaudois 2025-2030 de la Direction général de l'environnement (objectifs 6.1 et 6.4).

Au niveau de la Ville de Lausanne, trois communiqués du Service de l'eau depuis 2023 ont traité de la thématique des PFAS en lien avec l'exploitation du Centre de formation de la Rama ou l'approvisionnement en eau potable avec des résultats plutôt rassurants. En effet, les différentes analyses faites depuis plusieurs années sur le réseau d'eau potable permettent d'annoncer que les valeurs analysées de l'eau consommée par la population de la région lausannoise sont largement en-dessous des normes suisses et européennes actuelles.

De plus, une évaluation des sols et des eaux sur le site du Centre de formation de la Rama a été menée fin 2023 par le Service de l'eau, le Service de protection et sauvetage (SPSL) et le Bureau du climat et de la durabilité de la Ville de Lausanne, en collaboration avec la Direction générale de l'environnement de l'Etat de Vaud. Les résultats de ces investigations confirment la présence de PFAS dans les sols et dans les eaux et les sédiments en aval du site de La Rama. <sup>1</sup>La Ville de Lausanne accepte formellement la décision du Canton d'inscrire le site de La Rama au cadastre des sites pollués comme « site pollué, nécessite une investigation ». La gestion des sols pollués constituerait la principale contrainte en cas de travaux de terrassement. Il faut cependant encore souligner le fait qu'il n'y a aucun impact sur des captages d'eau potable et l'eau distribuée à la population peut être consommée en toute confiance.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Marie-Thérèse Sangra.  
Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 13 novembre 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter



<sup>1</sup> Pour les sédiments : l'étude a été lancée en et avec le Centre suisse d'écotoxicologie de l'EPFL